



Renouvellement et changement de status vie privée et familial

Par rebecca

Mon partenaire a déposé un dossier pour demander un premier titre de séjour en tant que vie privée et familiale à travers des démarches simplifiées. Nous vivons ensemble à l'étranger depuis de nombreuses années, mais nous avons pacé en France il y a un an.

Actuellement il a un titre de séjour comme visiteur qui expire le 24 sep 2023.

Aujourd'hui nous avons réussi à prendre rendez-vous sur le site de la préfecture de Bobigny pour le 1er novembre (après avoir essayé pendant environ un mois), à cette date son titre de séjour sera expiré, le rendez-vous est « Demande de renouvellement titre de séjour - Pôle "vie privée et familiale? ».

Au cas où on n'aurait pas de réponse à la demande faite par démarches simplifiées, on voudrait savoir si le rendez-vous faite sur le site de la prefecture lui convient, car il ne s'agit pas proprement d'un renouvellement, mais d'un changement de statut, et deuxièmement, que se passerait-il si nous nous présentions au rendez-vous du 1er novembre, en tenant compte du fait que son titre sera expiré.